

Affaire suivie par :
Direction Gestion des Déchets

Objet : modification des collectes des ordures ménagères, emballages et papiers

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, Grand Bourg Agglomération modifie l'organisation des collectes de déchets, et à cette fin, vous devez désormais être équipé d'un bac à couvercle gris et d'un bac à couvercle jaune. Si vous n'avez pas reçu ces bacs au 1^{er} mars, merci de nous en informer, de préférence par téléphone au 04 26 89 81 93, sinon par courriel à collecteenbacs2024@grandbourg.fr.

Ces bacs sont mis à votre disposition par Grand Bourg Agglomération pour la collecte des ordures ménagères (bac à couvercle gris) et des emballages et papiers en mélange (bac à couvercle jaune). Ils sont numérotés et attribués à votre logement. A l'arrière des bacs, une étiquette avec un code-barres précise votre adresse. Ces informations seront utiles pour assurer leur traçabilité, notamment en cas de maintenance (couvercle cassé...). Cette maintenance est assurée gratuitement par Grand Bourg Agglomération, sur simple demande. Le lavage des bacs est quant à lui à la charge des utilisateurs. En cas de déménagement, nous vous remercions de bien vouloir laisser ces bacs dans votre logement actuel.

La collecte de ces bacs débutera le lundi 4 mars, selon le calendrier de collecte qui vous a déjà été remis. Ce calendrier est également disponible sur notre site internet grandbourg.fr. Pour rappel, une collecte aura lieu chaque semaine, avec une alternance entre la collecte des bacs jaunes et celle des bacs gris.

Les bacs devront être présentés :

- en bordure de voirie, sur le point de présentation habituel (sauf si nos services vous ont contacté pour vous informer d'une modification),

- la veille de la collecte après 20h, ou le jour même avant 5h. Etant donné que les horaires habituels de collecte sont susceptibles d'être modifiés, nous vous remercions de bien respecter ces horaires. **Les bacs devront être rentrés après la collecte.**

Aucun autre contenant ne sera collecté.

Pour toute question concernant la nouvelle collecte en bac, nous vous invitons à contacter la Direction Gestion des Déchets :

par courriel : collecteenbacs2024@grandbourg.fr

par téléphone : 04 26 89 81 93

En complément, nous vous informons que les conteneurs de tri jusque-là destinés à la collecte des emballages (plastiques, métalliques, cartonnettes) et des papiers seront retirés. Si ponctuellement vous avez beaucoup d'emballages ou de papiers, nous vous invitons à les déposer en déchèterie.

Les conteneurs à verre quant à eux resteront en place pour la collecte de vos emballages en verre.

Pour protéger notre environnement, la réduction et le tri des déchets sont nécessaires. Pour vous aider, vous trouverez avec ce présent courrier :

- un guide vous expliquant comment trier vos déchets, et les réduire,
- deux adhésifs rappelant les consignes de tri, à coller sur le couvercle de chacun de vos bacs,
- une information spécifique sur le tri et la valorisation des textiles, dans le cadre de Textile 360, un projet innovant porté en partenariat avec l'association Tremplin.

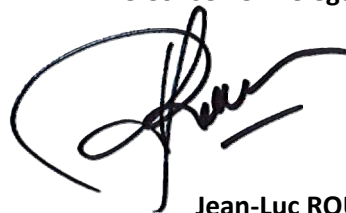
Enfin, nous vous rappelons que pour améliorer le tri des biodéchets et faciliter le compostage à domicile, Grand Bourg Agglomération propose à ses habitants des composteurs :

- individuels contre participation de 25 €,
- collectifs pour les immeubles, petites entreprises,..., gratuitement, sous conditions.

Vous trouverez toutes les modalités sur notre site internet grandbourg.fr.

Nous vous remercions sincèrement de votre implication pour une bonne gestion de vos déchets, et vous prions d'agréer notre considération distinguée.

Le Conseiller Délégué,



Jean-Luc ROUX

Délégué à la Politique des Déchets